

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
D'ANTOINE-LABELLE

# AVIS PUBLIC

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régional de comté (MRC) d'Antoine-Labelle que le conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 22 novembre 2023, un règlement portant le numéro 532 relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses inhérentes à diverses fonctions visées, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 474.

Le règlement numéro 532 est disponible pour consultation au bureau administratif de la MRC, Édifice Émile-Lauzon, 425, rue du Pont à Mont-Laurier, ainsi que sur le site web de la MRC, au [www.mrcal.ca](http://www.mrcal.ca).

Le règlement numéro 532 entre en vigueur conformément à la Loi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Donné à Mont-Laurier ce 18<sup>e</sup> jour de décembre 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Me Mylène Mayer